



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue lundi le 29 août 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2  
Sonia Malouin, conseillère siège n°3  
Gilles Perron, conseiller siège n°5  
Éric Desbiens, conseiller siège n°6  
Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Étaient également présents :

### **1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à

**Rés. no  
2016-204**



N° de résolution  
ou annotation

l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que  
présenté.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 7e séance ordinaire de  
l'année 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une  
copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire,  
tenue le 23 août 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa  
lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles  
Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à  
l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la  
7e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et  
avec dispense de lecture.

3.2

Adoption du procès-verbal de la 1ere séance  
extraordinaire de l'année 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une  
copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire,  
tenue le 23 août 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa  
lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude  
Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à  
l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la  
1ere séance extraordinaire de l'année 2016, tel que  
présenté et avec dispense de lecture.

4.

### 4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution  
des résolutions

Rés. no  
2016-207

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2016-208**

**Rés. no  
2016-209**

**Rés. no  
2016-210**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS**

#### **5.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

M. Gilles Perron fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

#### **5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics**

M. Gilles Perron fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

#### **5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:



N° de résolution  
ou annotation

Rés. no  
2016-211

5.4

Rapport mensuel du service de sécurité incendie

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

**CONSIDÉRANT** que Louis-Xavier Côté-Benoît dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no  
2016-212

5.5

Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES**

7.

7.1 Demande de dérogation mineure 2016-003

Rés. no  
2016-213

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué lot 5 148 324 du cadastre du Québec, et est situé au numéro civique 9 rue du Festival à Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure a pour objet :

i. l'implantation d'une entrée charretière d'une largeur de 13 mètres, alors que le règlement prévoit une largeur



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

maximale de 10 mètres.;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

**CONSIDÉRANT** que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers D'accorder la dérogation mineure concernant la construction d'une entrée charretière d'une largeur de 13 mètres alors que le règlement prévoit une largeur maximale de 10 mètres..

**Rés. no  
2016-214**

### **7.2 Avis de motion – Règlement n° 415-2016 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chute-aux-Outardes**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Éric Desbiens qu'un règlement n° 415-2016 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

**Rés. no  
2016-215**

### **7.3 Avis de motion – Règlement n° 416-2016 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Claude Asselin qu'un règlement n° 416-2016 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no**  
**2016-216**

**7.4**

**Avis de motion – Règlement n° 417-2016** décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlements n° 332-2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Gilles Perron qu'un règlement n° 417-2016 décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlements n° 332-2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

**8. AFFAIRES COURANTES**

**8.1**

**Rés. no**  
**2016-217**

**Adjudication - Appel d'offre n° 2016-02 Services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution n° 2016-175, la municipalité autorisait la mise en oeuvre du processus d'appel d'offres relativement à l'obtention de services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable intervenue entre la municipalité de Chute-aux-Outardes et la municipalité de Ragueneau;

**CONSIDÉRANT** que l'estimation préliminaire se situait entre 25 000 \$ et 99 999 \$, et que par conséquent il a été décidé de procéder par voie d'invitation auprès des quatre fournisseurs suivants:

- Groupe Conseil TDA;
- Stantec;
- Norda Stelo;
- WSP

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue au jour et à l'heure fixés par les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la soumission reçue est issue du



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

consortium TDA/CIMA+ et que l'invitation à soumissionner s'adressait à Group Conseil TDA;

**CONSIDÉRANT** qu'après vérifications auprès du service d'assistance juridique de la MMQ, la soumission est jugée recevable;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité d'évaluation des soumissions a été formé par le directeur général;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse de son offre, le soumissionnaire a reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points et que par conséquent, le comité a procédé à l'ouverture de l'enveloppe de prix;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis est de 34 492.50 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adjuger le contrat au consortium TDA/CIMA+, d'une somme de 34 492.50 \$ incluant les taxes applicables.
- ii. De financer notre quotepart dans ce contrat, découlant de l'entente intermunicipale en vigueur, en affectant le montant au financement des projets en cours.

Rés. no  
2016-218

### 8.2 Demande d'aide financière - LA FONDATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier par la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan dans le cadre de la randonnée vélo santé Alcoa 2016.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Claude Asselin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'un montant de 250.00 \$, à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan dans le cadre de la randonnée vélo santé Alcoa 2016.;



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no**  
**2016-219**

**8.3**

**Demande d'autorisation pour la tenue de la randonnée  
vélo santé Alcoa 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Fondation de la Santé et des Services Sociaux de Manicouagan à l'effet d'autoriser la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2016 à emprunter la rue Vallée;

**CONSIDÉRANT** que la demande a fait l'objet d'une pré autorisation par courriel le 28 juillet 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

i. D'autoriser le passage de la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2016 sur la rue Vallée, le samedi 27 août 2016, entre 13h30 et 15h30.

**8.4** **Dépôt du rapport financier consolidé 2015 de la  
municipalité.**

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 176.1 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 966 à 966.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

i. D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

ii. De reporter la nomination du vérificateur externe pour les exercices 2016-2017-2018 lors d'une prochaine séance, le temps de recevoir des offres pour la prestation de ces services.





N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2016-221**

**Rés. no  
2016-222**

**Rés. no  
2016-223**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 8.5 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 23 août 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 24 juin 2016 et le 19 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 203 chèques présentés pour un montant de 357 885.83 \$.

### 8.6 Projet de réfection de chaussées 2016 - Approbation des orientations de conception

**CONSIDÉRANT** le rapport verbal fait par l'inspecteur municipal à l'égard de la méthode de travail utilisée et de la largeur de chaussée projetée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter les orientations de conception consistant à pulvériser la chaussée actuelle afin de s'en servir comme fondation à la chaussée projetée d'une largeur de 8 mètres.

### 8.7 Dépôt du rapport financier 2015 des Aménagements de Chute-aux-Outardes inc.

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a convenu, qu'en raison de la composition du conseil d'administration des Aménagements de Chute-aux-Outardes inc., n'incluant que des membres du conseil municipal, et de la volonté exprimée de cesser les activités de ladite société, que les décisions concernant les opérations des Aménagements de Chute-aux-Outardes inc. soient prises par le conseil municipal;



N° de résolution  
ou annotation

Rés. no  
2016-224

Rés. no  
2016-225

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter le dépôt du rapport financier des Aménagements de Chute-aux-Outardes inc. pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015;
- De mandater Mallette inc. comme vérificateur externe pour la préparation d'un bilan de fermeture en date du 31 octobre 2016.

**CONSIDÉRANT** que les locataires du CCJ ont soulevés un problème d'accès piétonnier en période de dégel et lors de forte pluie;

**CONSIDÉRANT** qu'ils ont demandé que l'allée d'accès au bâtiment soit pavée;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu deux soumissions pour procéder aux travaux d'asphaltage;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la réalisation des travaux d'asphaltage pour un budget maximal de 12 615 \$, incluant les taxes applicables.
- ii. D'adjuger le contrat à Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc.
- iii. De financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de 10 ans.

9.

**AFFAIRES NOUVELLES**

9.1

**Travaux de pavage - Voie d'accès du Centre Communautaire Jeunesse**

9.2

**Demande d'ajout de luminaire de rue - 292 rue Vallée**

**CONSIDÉRANT** qu'une requête visant l'ajout d'un



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

luminaire de rue a été formulée à la Municipalité par les résidents du 292 et 298 de la rue Vallilée;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé une soumission pour réalisation de ces travaux et qu'elle s'élève à 2 998 \$, incluant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les travaux d'ajout d'un luminaire de rue dans le secteur des numéros civiques 292 et 298 de la rue Vallilée.
- ii. De financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de 5 ans.

**Rés. no  
2016-226**

### **9.3 Demande de fermeture temporaire de la rue des Sports**

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité organisateur du tournoi de balle molle demandent la fermeture temporaire d'une portion de la rue des Sports;

**CONSIDÉRANT** le risque élevé de fausses balles dans la rue et le stationnement actuel;

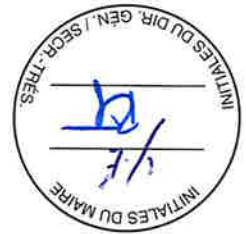
**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la fermeture temporaire de la rue des Sports, entre la rue de l'Aréna et la rue de l'Avenir, du 8 au 11 septembre 2016 inclusivement.

**Rés. no  
2016-227**

### **9.4 Demande de résolution d'appui - Obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que la Stratégie québécoise d'économie



N° de résolution  
ou annotation

d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs;

**CONSIDÉRANT** que les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés à déboursier des frais pour ce faire, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 4 avril 2016, la municipalité de Les Escoumins a adopté et adressé au MAMOT une résolution par laquelle elle requiert de celui-ci la mise en place d'un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, procéder à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'appui de toutes les municipalités est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Eric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes appuie la demande de la Municipalité de Les Escoumins.
- ii. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes requière la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et de résidences déterminées de son territoire, et ce, avant le 1er septembre 2017.
- iii. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des affaires municipal et de l'occupation du territoire, ainsi qu'une copie à la Municipalité de Les Escoumins.

**Rés. no  
2016-228**

### **9.5 Demande d'aide financière - Mme Johanne Bergeron**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier par Mme Johanne Bergeron pour la tenue du tournoi de golf aux profits de la Vallée des Roseaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à Mme Johanne Bergeron pour la tenue du tournoi de golf aux profits de la Vallée des Roseaux;

**Rés. no  
2016-229**

### **9.6 Assurance du bâtiment au 18 rue du Golf - Conditions spécifiques**

**CONSIDÉRANT** les conditions particulières émises par la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant les couvertures du bâtiment principal situé au 18 rue du Golf, plus spécifiquement en excluant tous les dommages causés par l'eau et en imposant une franchise de 25 000 \$ pour tous les risques;

**CONSIDÉRANT** que ces conditions particulières prendront fin lors de la transmission d'un rapport de conformité de la



N° de résolution  
ou annotation

Rés. no	Rés. no
2016-230	12.
	11.
	10.3
	10.2
	10.1
	10.
	12.

toiture, suite à la réalisation des travaux prévus;  
**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron,  
 appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des  
 conseillers :  
 i. D'accepter les conditions particulières d'assurance  
 telles que proposées par la Mutuelle des  
 Municipalités du Québec, assureur de la Municipalité.

**10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU  
 ÉVÈNEMENT À VENIR**  
**10.1 Rencontre CDRPM:**  
 Le 20 septembre 2016 à 19h00, à la salle du conseil municipal de Chute-  
 aux-Outardes.

**10.2 Comité de budget:**  
 Le 1 septembre 2016 à 19h00, à la salle de réunion de l'hôtel de ville.

**10.3 Journée de Planification 2017:**  
 Le 29 octobre 2016 à 8h30, à la salle du conseil municipal.

**11. Période de questions**  
**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de  
 parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :  
**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude  
 Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à  
 l'unanimité des conseillers de fermer la période de  
 questions.

**12. Fermeture de la séance**



N° de résolution  
ou annotation

**2016-231**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h38.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

1336



N° de résolution  
ou annotation